

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
SURVEILLANT DE SERRES	600540	249	6

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant l'exécution de diverses tâches non spécialisées de surveillance des bâtiments et des installations thermiques et mécaniques comprises dans les serres d'exposition, de production, de recherche et de collection.

Le travail s'accomplit sous surveillance. L'employé le reçoit sous forme de directives verbales ou écrites précises. Il est principalement responsable de maintenir, conformément aux directives reçues, les conditions requises de température, d'humidité, de ventilation et d'éclairage nécessaires à la préservation et à la culture des végétaux dans les serres. Il doit s'assurer au cours de ses rondes, qu'il ne se produit rien d'anormal dans les lieux qui lui sont confiés.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. Effectue, selon les consignes pré-établies, les rondes de surveillance dans les serres d'exposition, de production, de recherche et de collection.
2. Effectue la fermeture au public des serres d'exposition selon les horaires réguliers d'ouverture et les événements spéciaux.
3. S'assure que les portes sont verrouillées et que les systèmes d'alarmes sont opérationnels.
4. Détecte et signale tout bris majeur ou intrusion dans les bâtiments et installations dont il a la responsabilité. S'assure de sécuriser l'emplacement.
5. Renseigne le public et le dirige vers les endroits appropriés.
6. Consulte régulièrement le système informatisé de contrôle de climat dans les serres pour y repérer les défaillances techniques et intervient de façon appropriée.
7. S'assure de maintenir une température adéquate dans les serres en cas de panne de chauffage ou de toute autre défectuosité.
8. Ajuste manuellement les valves de chauffage, utilise des appareils de chauffage d'urgence au gaz propane ou des contenants de produits chauffants selon la nature du bris et les besoins de chauffage de façon à éviter la perte des végétaux ou à limiter les dommages.
9. Signale toute anomalie à son supérieur immédiat.
10. Exécute certains travaux d'entretien mineur tels que changer des ampoules, déballer et ranger des matériaux, installer les toiles ombrantes sur les ombrières, effectuer des réparations temporaires, réparer les polyéthylènes, lorsque ceci ne requiert pas les services d'un ouvrier qualifié.
11. Nettoie et entretient les locaux sous sa responsabilité.
12. Dégage la neige et la glace aux alentours des édifices et sable les chemins d'approche.

QUALITÉS REQUISES

Connaissances :

- de l'environnement de travail et des équipements dont il a la garde;
- de la disposition des avertisseurs d'incendie, des extincteurs et autres appareils à utiliser en cas d'urgence;
- dans l'installation de systèmes de chauffage d'appoint;
- des méthodes de nettoyage et d'entretien.

Habilités :

- à déceler les anomalies;
- rapidité d'exécution face aux situations d'urgence;
- faire preuve de courtoisie et de diplomatie envers le public;
- à travailler en hauteur;
- à manier divers outils.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

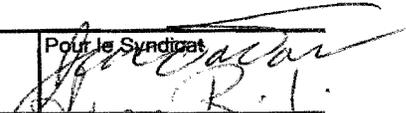
Instruction :

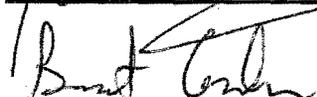
- Détenir un diplôme d'études de secondaire V

Expérience :

- Posséder 6 mois d'expérience pertinente à la fonction ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à l'employé d'accomplir sa fonction.

Vu et approuvé

Pour la Ville	année	mois	jour	Pour le Syndicat
	2010	02	17	


Jean Dubois

